

m-w-



22054



Agence de l'eau
Saône-Meuse

Bassin ferrifère lorrain
Hierarchisation des zones à risques
d'effondrement en réponse aux
arrêtés préfectoraux 97-Mi-006 et
97-Mi-007 du 12 août 1997

DRIRE Lorraine
LORMINES

S. KOUNIALI

Laboratoire Géotechnique
Département Sol - Sous-sol - Ecosystèmes

9 février 1998

1 OBJECTIF DE LA MISSION

A la suite des effondrements survenus dans le bassin lorrain de Lorraine, une mission a été confiée par la DIRE Lorraine et LORMINES à un groupe d'experts. Cette mission a été définie dans les arrêtés préfectoraux 97-Mi-006 et 97-Mi-007 du 12 août 1997. Son objectif est défini ci-après :

- analyser les parties d'édifices miniers situés sous les parties basses, à l'intérieur des zones « jaune », « orange » et « rouge » correspondant aux parties d'édifices miniers dont la tenue à terme ne peut être considérée comme assurée de par leurs caractéristiques géométriques et d'exploitation, localisées sur les communes suivantes du « bassin Sud » : BATILLY, GIRAUMONT, ILA'PRIZES, JARNY, et MOINEVILLIE ;
- analyser les parties d'édifices miniers situés sous les parties hautes, à l'intérieur des zones « jaune », « orange » et « rouge », localisées sur les communes suivantes du « bassin Centre » : JOUDREVILLE, LANDRES, MANCHULLIPS, MONT-BONVILLERS, HENNES, TRIEUX, TUCQUEGNEUX ;
- analyser les parties d'édifices miniers situés sous les parties basses, à l'intérieur des zones « jaune », « orange » et « rouge », localisées sur les communes d'AUROUE, BRIEY, et MOUTIERS (bassin Sud) qui n'ont pas fait l'objet de l'expertise réalisée en réponse à l'arrêté interpréfectoral (54, 57) du 26 mai 1997¹ ;
- sérier les parties d'édifices miniers ainsi répertoriées en fonction de la présence de facteurs de déséquilibres aggravants d'une part, de la vulnérabilité liée aux types d'habitats exposés d'autre part.

2 METHODOLOGIE UTILISEE

Le groupe d'experts constitué comprend :

1. M. Jean-Pierre Josien, Directeur d'Activité à l'INERIS.
2. M. Jack-Pierre Piguet, Professeur à l'École des Mines de Nancy,
3. M. Edouard Tincelin, Conseiller Scientifique à l'École des Mines de Paris,
4. M. Gérard Vouille, Professeur à l'École des Mines de Paris.

La méthode d'étude utilisée par le groupe d'experts a été identifiée à celle mise en œuvre pour l'analyse précédente, rappelée ci-après.

¹ Rapport INBRIS DNO-JJd/OD - 20MA99.

INERIS DNO.886.886.972.2611A47-2611A50/R01

2.1 INVENTAIRE DES ZONES SUSCEPTIBLES DE DESORDRES EN SURFACE

Cet inventaire a été réalisé par le croisement des critères suivants :

- présence d'habitations en surface d'après la carte IGN agrandie au 1/5000 (relevé de 1975, révisé en 1993). En revanche, il n'a pas été tenu compte de la chronologie dans laquelle ont été réalisés les travaux d'extraction au fond par rapport à la construction des bâtiments à leur aplomb ;
- présence d'exploitation minière avec un taux de défrèvement supérieur à 30 % à son aplomb (zones « jaune », « orange », « rouge » de la cartographie des amplitudes des affaissements, différents potentiels). Il a été considéré que pour les zones entièrement dépitées, les effets de l'envoyage ne pouvaient se traduire par des désordres importants en surface et ce d'autant moins que les exploitations sont plus profondes. Certains désordres sont possibles sur les zones proches des affleurements qui ont dû être le siège d'exploitations très anciennes. Des informations concernant les travaux du fond ont été obtenues à partir des dossiers d'abandon des concessions et plus particulièrement des plans d'exploitation par couche au 1/5000. Les tableaux la et lb donnent pour chaque commune les concessions qui lui concernent. Pour les concessions déjà renouées (Moulefs, Valleroy, Amermont - Dommery, Joudreville, Landrec), nous avons pu avoir accès à des documents de même nature dans les archives de l'arrondissement.

Tableau 1a : Communes et concessions concernées dans le bassin Sud

Commune	Concession	Statut
Auboué	Auboué - Moineville	T
	Vallcrocy	A
Batilly	Auboué - Moineville	T
	Batilly - Jouville	T
	Fleury	T
Bricy	Moutiers	A
	Vallerozy	A
	Bricy	F
	Honnin	T
	Joeuf	T
Grammont	Labry	T
	Grammont	T
	Fleury	T
	Jarny	T
Hatrize	Hatrize	T
	Béhaine	T
	Grammont	T
	Labry	T
Jarny	Brainville	T
	Droitaumont	T
	Jarny	F
	Labry	T
Moineville	Bellevue	T
	Vallerozy	A
	Auboué - Moineville	T
	Grammont	T
	Fleury	T
Moutiers	Auboué - Moineville	T
	Moutiers	A
	Vallcrocy	A
	Honnin	T

2 A : concession annulée, T : concession ayant un titulaire.

JNIRIS DNO-SK-0/SK-017-26MA4726MA50R01

Tableau 1B : Communes et concessions concernées dans le bassin Centre

Commune	Concession	Statut
Joudreville	Amermont - Dommary	A
	Rennes	T
	Joudreville	A
Ltmدرس	Bertramcoix	T
	Murville	T
	Landres	A
	Piennes	T
	La Mouillère	T
Mancieulles	Mance	T
	Saint-Pierremontr	T
Mont-Bonvillers	Murville	I
	Malvillers	T
	Tucquegnieux - Bellainvillers	T
	Mairy	T
	Landres	A
Piennes	Boulogny	I
	Joudreville	A
	Piennes	T
	Landres	A
	La Mouillère	T
Trieux	Ahderny - Chevillon	T
	Sancy	T
	Bois d'Avril	T
	Rois d'Avril 1	T
	Bois d'Avril 2	T
Tucquegnieux	Ahderny - Chevillon	T
	Sancy	T
	Saint-Pierremontr	T
	Mairy	T
	Tucquegnieux - Bellainvillers	T